

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-2-4-1

Séance du lundi 28 mars 2022

BUDGET PRIMITIF 2022 : SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
WOLF Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule

ABSENTS :

GREIGERT Catherine

MUNCK Marc

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les deux amendements « lutter contre le non-recours au droit du RSA » et « création d'un groupe de travail sur la maison alsacienne » au rapport déposés le 24 mars 2022 par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,
- VU l'amendement « adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à ANVITA » au rapport déposé le 28 mars 2022 par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

CONSIDERANT

Les deux amendements « lutter contre le non-recours au droit du RSA » et « création d'un groupe de travail sur la maison alsacienne » au rapport déposés le 24 mars 2022 par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » et l'amendement « adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à ANVITA » au rapport déposé le 28 mars 2022 par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Rejette les 3 amendements au rapport déposés par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption des 3 amendements : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de l'insertion, logement et emploi :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 317 181 010 € et un total d'autorisation d'engagement de 6 766 540 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 250 000 € et un total d'autorisation de programme de 293 437,24 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 130 119 007,10 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de l'Action sociale de proximité :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 17 296 248 € et un total d'autorisation d'engagement de – 534 368,12 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 300 079 €.
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 651 361 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2022 pour la politique de l'Habitat :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 260 326 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 17 137 594,98 € et un total d'autorisation de programme de – 5 159 390,56 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 614 016 € et un total d'autorisation d'engagement de 643 500 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 9 267 000 €.

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à la majorité

4 Voix contre : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur